

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2024/027
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 juillet 2024

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2024

Pour :
Contre :
Abstention :

Présents : Mmes CHADELAUD, GIAMBELLUCO, LE GAL, MAIGNE, RAMA, ROCHE
MM. CHALARD, CURNIER, LACOUR, PROVILLE, TALLET, THOMAS, VAUDON F.,
VAUDON R., WACHENHEIM

Absents : /

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2024-027 Désignation d'un conseiller municipal délégué et de ses indemnités

En vertu des dispositions de l'article L.2123-24-1, III du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Sylvain THOMAS, comme conseiller municipal délégué.

Il propose également d'allouer à celui-ci une indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De désigner Sylvain THOMAS comme conseiller municipal délégué et de lui allouer une indemnité égale à 8,31 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique

Ces indemnités seront versées mensuellement.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 6 juillet 2024

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

Certifiée exécutoire le : 6 juillet 2024
Reçue en S/Préfecture le :
Publié ou notifié le :



Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20240706-2024DB027-DE
Reçu le 09/07/2024